**Interview du « chef comptable » de l’entreprise**

**L’expert-comptable de l’entreprise** : Pouvez-vous nous indiquer quelle est la politique de sauvegarde de la comptabilité de l’entreprise ?

**Le chef comptable** : Oui, bien sûr. En fait je réalise différentes sauvegardes sur des clés USB que je range ici, dans le tiroir de mon bureau, à côté du serveur pour les avoir sous la main en cas de problème.

**L’EC** : Quelle est l’application de sauvegarde que vous utilisez et quel est le format des fichiers ?

**Le chef comptable** : J’utilise le module de gestion des bases de données fourni avec le PGI que nous utilisons et je ne sais pas exactement quel est le format du fichier. Je crois que c’est un fichier unique de très grosse taille car j’ai parfois un peu de mal à le stocker sur la clé. Il faut souvent que je le compresse pour qu’il tienne sur le support.

**L’EC** : Quelle est la périodicité de vos sauvegardes ?

**Le chef comptable** : J’ai deux clés USB de grande capacité. La première me sert chaque semaine à faire la sauvegarde de la semaine qui s’achève et la seconde me sert chaque mois à faire la sauvegarde mensuelle.

**L’EC** : Merci pour ces informations, je suis un peu inquiet sur la façon dont vous procédez au regard des obligations légales. Je vais faire le point et vous tenir au courant dans les jours qui viennent. Mes collaborateurs vont se charger des recherches nécessaires.